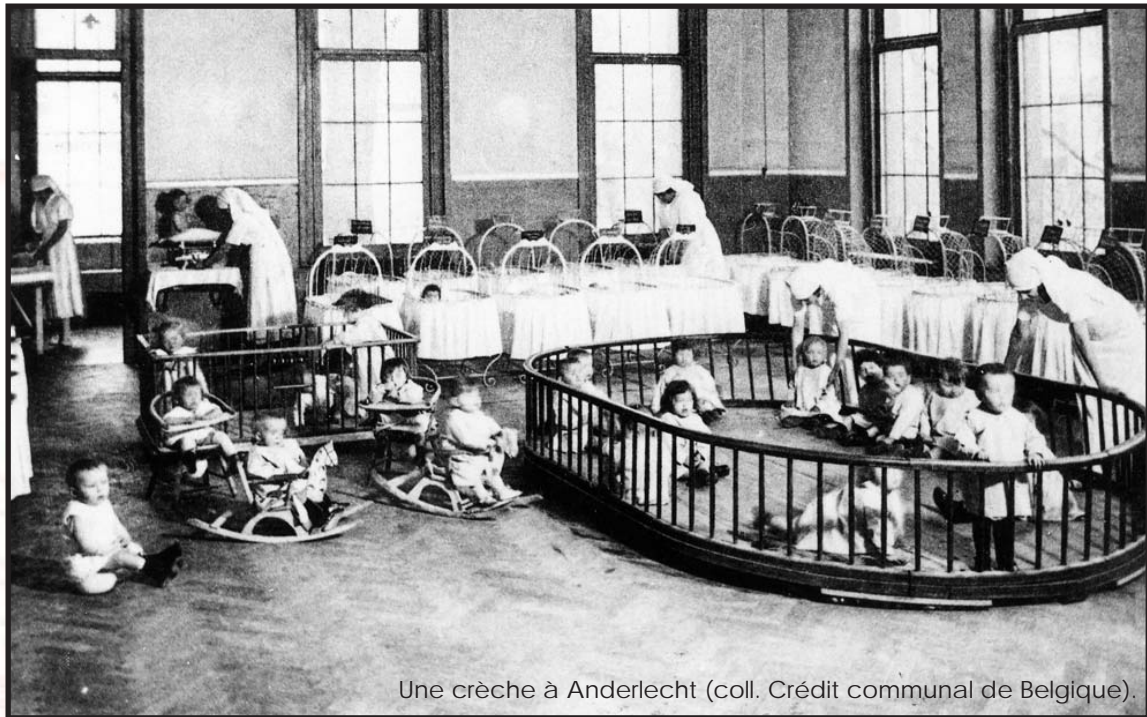


Les crèches... Le produit d'une histoire longue de 150 ans déjà



Une crèche à Anderlecht (coll. Crédit communal de Belgique).

Un bref regard sur l'histoire sociale des crèches nous apprend l'évolution de ses rôles et fonctions et nous permet de saisir les différents courants qui l'ont traversée. Dès leur création, au milieu du XIX^e siècle, les crèches se voient confier explicitement un rôle de garde, avec à l'époque une fonction de sauvegarde – sauver de la maladie et préserver la vie des petits des classes pauvres – et une fonction économique – libérer les bras des femmes pour l'industrie en plein essor. Au fil des années d'autres rôles leurs ont été attribués, liés à l'évolution sociale, culturelle et économique des sociétés européennes : prévention sanitaire et sociale, éducation, socialisation et même participation à la construction de l'être humain. Ces rôles viennent s'ajouter, sans le masquer, au rôle de garde, rôle fondateur en quelque sorte de l'institution « crèche ».

La première crèche est créée...
... en 1844 à Paris par Marbeau.
... en 1845 à Bruxelles.
... en 1849 à Liège : Abry, place des Récollets.

C'étaient des œuvres de bienfaisance dues à la charité.

À la base, un bienfaiteur qui offre un terrain, un bâtiment ; des femmes de notables de la ville, des dames patronnesses offrent des berceaux (on retrouve quelques cartes postales montrant des berceaux sagement alignés portant chacun une plaquette avec le nom du généreux donateur) ; les frais de fonctionnement sont assurés grâce à des campagnes où on recueille des dons lors de fêtes, séances de prières, souscriptions, etc. De nombreuses prestations sont assurées par des bénévoles. Il faudra attendre 1919, date de création de l'O.N.E., pour que l'État intervienne faiblement dans la subvention des crèches. À Liège, c'est dès 1879 que la Ville prend la direction des trois premières crèches et en assume toutes les charges.

Historiquement, les crèches comme les consultations de nourrissons avaient un rôle explicite de prévention primaire : diminuer la mortalité infantile et préserver ainsi une main-d'œuvre nécessaire pour le pays. La crèche était également un moyen de lutte contre le paupérisme en favorisant le travail des femmes.

D. Lafontaine relève¹, dans le *Vade mecum du Comité Provincial des Œuvres de l'Enfance du Hainaut* :

« La consultation de nourrissons est l'instrument idéal pour obtenir une race saine et forte, espoir de la Patrie. »

S. Bohet cite Valéry Marbeau (1^{ère} moitié du XIX^e siècle)² :

« Si vous pouvez donner à 30.000 mères la liberté de leur temps et de leurs bras, hâtez-vous ; 30.000 journées de travail ne sont pas à dédaigner. Si vous pouvez sauver la vie de 10.000 enfants, hâtez-vous ; 20.000 bras de plus par an ne sont pas à dédaigner ; les bras, c'est du travail, et le travail est le créateur de richesses. Et si vous pouvez préserver d'infirmités 10.000 enfants, hâtez-vous encore plus, car vous aurez le double avantage de délivrer les familles et l'État de 10.000 fardeaux, 10.000 obstacles au travail, 10.000 misérables consommateurs stériles et de lui procurer en échange 10.000 bons travailleurs... ».

Consultations de nourrissons et crèches sont mises sur le même pied dans la lutte contre la mortalité infantile et l'on compare leurs résultats en ce domaine.

À l'origine essentiellement destinées à sauver les enfants pauvres de la misère et de la mort, les crèches les prenaient totalement en charge pendant la journée : les lavaient, les habillaient, les nourrissaient et même remettaient aux parents biberons et soupes pour le soir et les week-ends. En échange, la crèche exigeait une arrivée ponctuelle, des enfants propres. Et comme les autres œuvres pour indigents, exigeait aussi une moralité suffisante garantie par le curé ou un notable.

Ainsi, dans un débat au Conseil Communal liégeois en 1902, un échevin déclarait : « Depuis quand les pouvoirs publics doivent-ils accorder des faveurs car l'admission dans les crèches est une faveur aux enfants des filles-mères et surtout aux enfants des filles dont l'inconduite devient notoire ? (...)

Vous vous apitoyez sur le sort de ces petits innocents ? Moi aussi, mais, avant de m'apitoyer sur ceux-là, j'accorderai ma pitié aux petits enfants légitimes. N'oublions pas, Messieurs, que la famille est la base de la société, que le mariage est une institution non seulement religieuse, mais civile, que les pouvoirs publics ont le devoir de le défendre et de le protéger. Réservez donc les faveurs aux familles régulièrement constituées. Après elles, viendront les autres, mais après seulement ! »



Institut de puériculture de Woluwé, 1910 (coll. Crédit communal de Belgique).

Après les années de guerre, après 1940, les crèches ont glissé d'un rôle de sauvegarde vers un rôle de garde.

Alors que le règlement précisait : « Seuls sont admis dans les crèches, les enfants dont la mère se trouve dans l'impossibilité de leur donner tous les soins indispensables », les crèches sont, dans les faits, de plus en plus réservées aux enfants de mères qui travaillent.

Dans ce contexte des années 60-70, la référence c'est la mère.

Et « s'il faut garder l'enfant pendant que la maman travaille », la plupart s'accordent à penser que la place du bébé est auprès d'elle. Les modèles d'action dans la crèche sont alors inspirés par les recherches sur l'hospitalisme, et l'attachement. L'objectif, jamais atteint, est de remplacer la mère par « un substitut maternel ». La conséquence est la culpabilisation et des mères et du personnel.

Par ailleurs, les traces du rôle de sauvegarde joué par les crèches restent vivaces jusqu'à une époque récente. Dans certaines crèches, jusqu'au milieu des années 80, les parents passaient leur petit, nu, par un guichet ; ils n'avaient pas accès aux lieux de vie des enfants. La crèche était un lieu clos où la crainte de la maladie et de la contagion était vive et inspirait bon nombre de pratiques. Par exemple : refus des enfants ayant une température égale ou supérieure à 37°, asepsie, hygiène, enfant-objet de soins. Il est vrai qu'avant l'apparition des antibiotiques et étant donné les conditions de vie des populations, une épidémie de rougeole, par exemple, se soldait par la mort certaine de nombreux nourrissons.

1970 est une date importante dans l'histoire des crèches en Belgique.

En effet, un nouveau mode de subvention des crèches, distinct de celui des pouponnières, est établi par le Ministre Namèche (A.R. du 13 février 1970) : l'aide de l'État n'est plus liée à la clientèle des crèches (subsides par journées de présence de l'enfant de milieu modeste), mais rétribuée « un personnel qualifié en nombre suffisant »...

« La crèche est désormais considérée comme un service public mis à la disposition de tous les parents. » Nous citons ici le Rapport d'activités sur l'exercice 1970 de l'O.N.E.

Jusqu'en 1970, l'O.N.E. accordait 25 francs par jour et pour chaque enfant issu d'une famille dont le revenu annuel était égal ou inférieur à 125.000 francs (pour les autres, rien).

À partir de 1970, en Belgique, les crèches se multiplient, de nouvelles couches de population les fréquentent.

À partir des années 70, au niveau européen, on voit se dessiner différents mouvements revendicatifs et culturels en faveur des crèches.

- Le mouvement ouvrier revendique que soient reconnus aux femmes les droits d'accès au travail et de rémunération identiques à ceux des hommes; les crèches devraient permettre aux femmes de remplir leur rôle social qui n'est plus limité à la famille.

- Le mouvement étudiant – mai 1968 en France, 1969 en Belgique – suscite la création de crèches sauvages (première crèche sauvage : la Sorbonne) pour permettre aux femmes de participer aux luttes. Une réflexion intense se développe sur l'éducation des jeunes enfants où la psychanalyse, mais aussi les pédagogues de l'éducation nouvelle et l'avant-garde (SUMMERHILL...)³ entrent dans le champ de référence de l'éducation du jeune enfant. Ceci se manifeste notamment dans les Boutiques d'enfant les kinderlädern en R.F.A.⁴

- Le mouvement des femmes : les femmes voient dans la crèche un instrument de leur libération. Elles considèrent la crèche comme un lieu de vie où s'expérimentent d'autres relations adultes-enfants, enfants-enfants...

Ce triple mouvement suscite des exigences qualitatives et ouvre la réflexion sur l'éducation du jeune enfant en collectivité. Si ce mouvement est très vif dans certains pays, en France, dans certaines régions d'Italie... il est lent à se développer en Belgique.

Pour la Belgique, on pourrait dire que petit à petit les crèches ont été investies d'un rôle éducatif traversé, au moins, par deux grandes tendances :

- d'une part, une tendance à la scolarisation à travers laquelle spécialistes, enseignants et personnel de la petite enfance ont revendiqué que la crèche exerce un rôle éducatif pour échapper à une image (et une réalité) trop hygiénico-sanitaire ;
- d'autre part, une tendance concevant la crèche comme lieu de compensation des handicaps socio-culturels.

Ainsi, dès le début des années 1980, les crèches se voient confier un rôle de prévention sociale : accueil d'enfants porteurs de handicaps, d'enfants victimes ou à risque de maltraitance ou encore d'enfants de familles quart monde.

Mais la conception de la crèche comme lieu éducatif est désormais résolument encrée, associée à l'idée de qualité. Fin des années 90 en Communauté française, la législation prévoit un code de qualité auquel les structures d'accueil de l'enfance doivent se conformer. Dans ce cadre il est prévu que chaque milieu d'accueil présente son projet d'établissement en ce compris son projet éducatif. Pour stimuler et soutenir cette démarche un document ressource « Accueillir les tout-petits. Oser la qualité », est élaboré par un collectif de praticiens et de chercheurs et est accessible à tous sur le site Internet de l'Office de la Naissance et de l'Enfance. Ce référentiel psychopédagogique spécifique aux 0-3 ans propose un cadre tant éthique, scientifique que pratique pour élaborer et mettre en œuvre des pratiques éducatives de qualité aux seins des différents milieux d'accueil 0-3 ans. Dans ce document, où la crèche est située comme partenaire des parents dans l'éducation de leur enfant, une nouvelle mission émerge : participation à la construction d'un être humain. Notons que ceci est spécifique à la Communauté Française de Belgique.

¹ D. LAFONTAINE, « Maternité et petite enfance dans le bassin industriel liégeois » in *La garde des enfants en milieu populaire de 1830 à 1940*, recherche coordonnée par M.-L. CARELS et G. MANNI, (à paraître).

² S. BOHET, « Les crèches » in *La garde des enfants en milieu populaire de 1830 à 1940*, *op. cit.*

³ A.S. NEILL, *Libres enfants de Summerhill*, Paris, Maspero, 1977.

⁴ K. SADOON, V. SCHMIDT, E. SCHUTTZE, *Les boutiques d'enfants de Berlin*, Paris, Maspero, 1972.

